

À compter du 11 mai, l'association est heureuse de vous accueillir, à nouveau, au siège social, aux horaires habituels. Dans ce contexte exceptionnel, il demeure essentiel d'appliquer des mesures de protection indispensables pour votre sécurité et celle des collaborateurs.

Vous souhaitez échanger avec votre responsable de secteur ou un assistant administratif?

- Dans la mesure du possible, préférez les échanges à distance. Nous nous tenons à votre disposition par téléphone, ou par e-mail.

Vous devez vous rendre au siège social ?

Voici, ci-dessous, les mesures et consignes sanitaires mises en place pour continuer de lutter contre la propagation du virus :

- Attendre éventuellement la sortie d'un salarié ou d'un usager avant d'entrer. Selon la configuration de nos locaux, nous pouvons accueillir 4 personnes simultanément.
- Se désinfecter les mains avec le gel hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée.
- Conserver une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes en respectant la disposition des sièges.
- Entrer seul dans le bureau et maintenir la distance de sécurité tout au long de l'échange.